

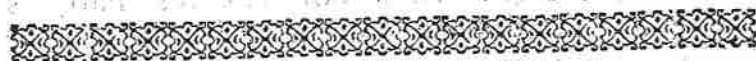


*HARANGUE de Mr. de SEGRAIS, faite à Mr. COLBERT le 4. Janvier 1674. sur le rétablissement du Committimus de l'Académie Françoisse.*

## MONSIEUR,

DE toutes les graces que l'Académie a obtenues du Roy depuis que Sa Majesté l'honore de sa protection, aucune ne l'a plus sensiblement touchée que le rétablissement de ses Privileges. Cette faveur luy donne des marques d'une grande distinction; elle la délivre de l'importunité des affaires, & luy conserve le plus beau séjour de la France: mais ce que cette Compagnie estime encore davantage, elle se voit maintenant assurée du repos & de la tranquillité qu'elle souhaite si ardemment, pour se consacrer à la gloire d'un Roy, qui est l'honneur du monde, qui par sa valeur, sa prudence, & sa justice est digne de toutes les louanges qu'on peut meriter. En vain, MONSIEUR, vous essayez de nous cacher ce que nous vous devons en cette conjoncture. L'Académie reçoit trop de faveurs de Sa Majesté pour méconnoître la main qui a accoustumé de les répandre. Elle découvre vôtre maniere d'obliger à l'air & à la grace qui accompagnent ce bienfait, & elle voit avec joie qu'elle le doit à ce merveilleux esprit, qui au milieu des soins que vous donne le soutien d'une grande Guerre, est encore occupé de tout ce  
qui

qui peut faire l'avantage des Lettres, & la félicité du mérite. Vous devriez donc, MONSIEUR, ne recevoir que de tres-humbles remerciemens de sa part. Cependant au lieu des graces qu'elle vous doit rendre, elle ose vous en demander une nouvelle. Elle vous conjure, MONSIEUR, par cette bonté toujours prête à la soutenir, de faire connoître à Sa Majesté sa parfaite reconnoissance; & la vénération qu'elle a pour ses admirables qualitez; & comme elle est persuadée que le plus seur moyen de vous plaire, c'est de publier les louanges de ce grand Roy; elle m'ordonne de vous assurer que si elle y est portée par son inclination, & par son devoir, elle y est encore poussée par le desir de meriter l'honneur de vôtre estime, & de témoigner le respect & l'attachement qu'elle a pour vous.



*HARANGUE faite le 28. Janvier 1674. par Mr. l'Abbé REGNIER, à Mr. D'ALIGRE, sur sa promotion de la Charge de Garde des Sceaux, à celle de Chancelier.*

## MONSIEUR,

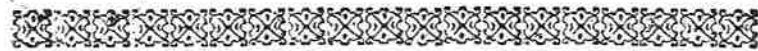
Si dans la nouvelle dignité dont vous estes revestu, l'Académie Françoisse ne confidéroit que ce que l'on a accoustumé d'y considérer le plus, si elle ne regardoit que la grandeur & l'importance d'une Charge qui vous rend l'arbitre suprême de la Justice & l'Oracle vivant du Prince, ce ne seroit point à vous à  
qui

qui elle croiroit en devoit marquer principalement sa joye. Elle chercheroit à la faire éclater dans tous les souverains Tribunaux de la France, à qui le nom d'Aligre est saint & vénérable depuis long-temps : & elle s'efforceroit de la faire paroître à tous les Ordres de l'Etat, qui vous voyent avec plaisir occuper la même place qui a esté autrefois si dignement remplie par celuy dont vous tenez la naissance. Mais, MONSEIGNEUR, nous envisageons, dans l'honneur que Sa Majesté vous a fait, quelque chose qui est encore bien plus glorieux pour vous, que l'élevation où elle vous a mis. C'est le témoignage public que le Prince du monde le plus éclairé & le plus sage vient de rendre par-là, à vostre capacité & à vostre mérite. Il avoit desja fait voir la haute opinion qu'il en avoit lorsque vous confiant les marques les plus sacrées de son autorité il n'avoit laissé dans tout son Royaume qu'un seul titre au dessus de vous : & maintenant qu'il en récompense vostre vertu, ne declare-t-il pas publiquement qu'il la reconnoist au dessus de toutes choses. Tous les autres avantages de la Charge dont le Roy vous a honoré sont desormais plustost les avantages de toute la France ; que les vostres particuliers, & l'on ne doit s'en rejouir avec vous, MONSEIGNEUR, que parce que vous faites vostre félicité, du bonheur public. Mais la gloire qui vous revient du témoignage éclatant que Sa Majesté vous donne par là de son estime, est une chose qui vous est toute particulière, & c'est aussi de cet avantage plus que de tous les autres que l'Académie Françoisé vient

icy

icy vous tesmoigner sa joye. Jouissez long-temps, MONSEIGNEUR, d'un bien si précieux & si solide, d'un bien qui est au dessus de toutes les dignitez, & au dessus de tout ce que le Roy peut jamais donner, quand il auroit des sceptres & des couronnes à distribuer. Ce sont les souhaits que fait pour vous, MONSEIGNEUR, l'Académie Françoisé, & elle les fait avec d'autant plus d'ardeur qu'outre qu'elle y est obligée par l'intérest general de l'Etat, elle s'y trouve encore particulièrement engagée par les graces \* qu'elle a receuës nouvellement de vous ; & dont elle conservera éternellement la reconnoissance.

Il avoit scellé les Lettres du rétablissement de l'Académie dans son droit de *Committimus*.



COMPLIMENT fait dans l'Archevêché le 16. Avril 1674. par Mr. l'Abbé TALLEMANT le jeune, à Monseigneur l'Archevêque de Paris sur la dignité de Duc & Pair, où le Roy venoit de l'élever.

MONSEIGNEUR,

Vous procurez tant d'honneur à l'Académie Françoisé par le nouveau rang que vous venez d'acquérir, qu'il est bien juste qu'elle vienne vous témoigner en même temps sa joie & sa reconnoissance. Il luy doit être bien doux de voir les plus illustres de son Corps élevez ainsi aux premières dignitez, & l'éclat qui tombe sur eux réjaillit infailliblement jus-